VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

Par FREEMAN & FREEMAN. Par FREEMAN & FREEMAN.

PRÈS DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DU PARC DE VILLE

A ÊTRE SACRIFIÉS

9 **TERRAINS VACANTS** 9

ENDROITS SPLENDIDES À BATIR

PAR FREEMAN & FREEMAN, Encanteurs, Bureau 218 rue Baronne.

JEUDI, 5 JUIN 1913

A midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, neuf terrains splendides à bâtir (remblayés) dans l'ilet des rues Alexandre (rue pavée), Hennessey, St. Ann et Orléans, devant être offerts séparément ou comme un entier.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant, le solde en un ou deux ans, à 7 pour cent d'intérêt, payable par an, et toutes les clauses de garantie. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de 1913, les frais de l'acte de vente, y compris le prix de tous les certificats, devant Chas. J. Théard, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication avec

FREEMAN & FREEMAN,
218 rue Baronne. Encanteurs.
juin1,5

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE
TERRAINS À BÂTIR

Johnson entre la rue N. Français et l'Avenue Champs Elysées dans l'ilet borné par la rue Prieur

JEUDI LE 19 JUIN, 1913
À MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

HENRY PETERS vs A. J. PETERS ET ALS

No. 103,918 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido — JEUDI, le 19 juin 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un jugement lu et rendu en cour siégeante le 5 mai 1913 et jugement signé en cour siégeante le 9 mai 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans l'ilet 913, Troisième District, désignés comme terrains 11 et 12 dans l'ilet borné par les rues Johnson, Français, Prieur et l'avenue Champs Elysées, chacun mesure 31' 6'' 2''' à la rue Johnson, sur 159' 10'' 3½''' entre lignes parallèles.

TERMES ET CONDITIONS — La moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le solde en un an à sept pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication. Les taxes de 1913 et tous les frais de l'acte de vente y compris tels certificats que l'acquéreur pourrait exiger devront être payés par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication en acompte du prix d'achat ne portant pas d'intérêt. L'acte de vente devant William A. Bell, notaire.

ERNEST A. CARRERE.
Encanteur, 806 rue Perdido.

ROBERT H. MARR,
Avocat pour le demandeur.
mai18,25juin1,15,18,19

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE
COTTAGE DOUBLE RETIRÉ
2820-22 RUE MAGNOLIA
entre les rues Sixième et Washington

COTTAGE DOUBLE
3801-03 RUE LAUREL
Coin de la Rue Peniston

COTTAGE DOUBLE
3805-07 RUE LAUREL
entre les rues Peniston et Général Taylor

COTTAGE SIMPLE RETIRÉ
(EQUIPÉ POUR USAGE DE LAITERIE)
3418 AVENUE WASHINGTON
entre les rues Johnson et Galvez

JEUDI, 12 JUIN, 1913, A MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

Marie Giesler vs. John Lacost, son époux.

No. 101,101 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, Division

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido—JEUDI, 12 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de la ville, en vertu et en exécution d'un jugement lu et rendu en cour ouverte, le 25 avril 1913, et signé en cour ouverte le 1 mai 1913, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de la paroisse d'Orléans, Division ..., je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement — Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, qui s'y trouvent ou de qui en dependent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Robertson et Sixième et l'avenue Washington, étant le carré d'ilet No. 364, lequel dit terrain est désigné par le No. 11 sur un croquis ou certificat de voyer fait par L. G. Del Isle, voyer, daté le 3 septembre 1892, et annexé à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire public, daté le 14 octobre 1892, et le dit terrain No. 11 mesure d'après le dit plan, vingt neuf (29') pieds, neuf (9'') pouces de face à la rue Magnolia, sur cent trente quatre (134') pieds, trois (3'') pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois avec toit en ardoises contenant de chaque côté 4 chambres, gallerie, etc., connues comme 2820-22 rue Magnolia.

Deuxièmement — Un certain terrain étant et s'étendant dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Laurel, General Taylor, Constance et Peniston, suivant un certain plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, daté le 8 septembre 1864; le dit terrain forme l'angle des rues Laurel et Peniston et mesure d'après le dit plan vingt neuf (29') pieds, huit (8'') pouces et trois (3''') lignes de face à la rue Laurel sur cent quinze (115') pieds de profondeur et face à la rue Peniston. Le tout en mesures américaines; et dit terrain est désigné par le numéro dix-neuf, le dit ilet sur le numéro sept suivant le dit plan avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent. Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté quatre chambres, hangar, etc., et sont connus comme Nos. 3801-03 rue Laurel, coin de la rue Peniston.

Troisièmement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. dix-huit de l'ilet No. sept, lequel est borné par les rues Laurel, Général Taylor, Constance et Peniston, suivant un certain plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, daté le 8 septembre 1864, et annexé à un acte passé devant Hugh Madden, ancien notaire dans cette ville, le 17 octobre 1864, et d'après lequel dit plan le dit terrain mesure vingt neuf (29') pieds de face à la rue Laurel sur cent quinze (115') pieds de profondeur entre lignes parallèles; mesure américaine. Les améliorations comprennent un cottage double en bois avec toit en ardoises, avec une arrière bâtisse de 2 étages, contenant 5 chambres, hangar, etc., chaque côté, et connu comme 3805-3807 rue Laurel.

Quatrièmement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No. 440, borné par les rues Washington, Cinquième, Toledano, anciennement Upperline, S. Johnson et S. Galvez; la dite parcelle de terre mesure quarante sept (47') pieds neuf (9'') pouces et cinq lignes et demie (5½''') de largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne vers la rue Galvez de deux cent sept (207') pieds, neuf (9'') pouces et sept (7''') lignes, et une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Johnson de deux cent seize pieds (216') pieds, sept (7'') pouces; la dite parcelle de terre est composée de la moitié sur le côté vers la rue Johnson au terrain désigné par la lettre A sur un croquis fait par D. E. Seghers et annexé à un acte passé devant Abel Dreyfous, ancien notaire, le 7 juillet 1880. Ensemble avec tel droit, s'il y en a, la dite parcelle de terre ci-dessus décrite peut avoir jusqu'à cette parcelle ou terrain marqué B sur le dit croquis, situé immédiatement dans le fond de la dite parcelle de terre ci-dessus décrite et comprise dans la nouvelle et ancienne ligne de rue Upperline, actuellement rue Toledano, rue Galvez et la prolongation de la ligne de profondeur du terrain B la plus près de la rue Johnson, et mesure quarante-huit (48') pieds, six (6'') pouces et cinq lignes et demie (5½''') de face à la rue Upperline, actuellement Toledano; la même largeur dans le fond sur seize (16')pieds, dix (10'') pouces et sept (7''') lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, avec le toit en ardoises, contenant cinq chambres, chambre à bain, etc., et une grande écurie en arrière contenant 36 stalles, 6 parcs, laiterie, grenier pour foin, hangar, etc.

TERMES ET CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a devant être représenté par lien de vendeur billets d'hypothèques, payables un an après la date, et portant 7 pour cent d'intérêt; les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, le dit dépôt ne devant pas porter intérêt. Les actes de vente devant Robert P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
Bureau 806 rue Perdido.
mai11,18,25juin1,8,12

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de partage.

Mme Rosina Labat, veuve de Joseph Simon vs. Estelle Simon, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,573 — Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, encanteur; bureau 134 rue Carondelet, JEUDI, 24 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 mai 1913, et signé le 19 mai 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite cour, Division A, la propriété suivante, à savoir:

1er. Un certain lot de terrain avec les terrains et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Camp, Gravier et Magasin, désigné par le No. 10 et mesurant en mesure américaine 20 pieds 3 pouces de front sur la rue Commune, 21 pieds 6 pouces de large dans l'arrière et 96 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, les améliorations sont désignées par le No. 524 rue Commune et comprennent un bâtiment en briques de quatre étages bien construit.

Bon pour être occupé ou paiera comme placement.

2. Cinq lots de terrain ensemble avec les constructions et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de la ville dans l'ilet borné par les rues Magasin, Camp, Troisième et Seconde, désignés comme lots Nos. 5, 6, 7, 8 et 9 d'après un plan dessiné par H. Mulhausen, voyer, daté le 21 janvier 1846, et déposé dans le bureau de G. R. Stringer, notaire, comme plan No. 42. Lots 5, 6 et 7 se touchant et mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 4 lignes de front sur la rue Magasin par 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le lot 8 forme le coin des rues Magasin et Troisième et mesure 31 pieds 8 pouces 5 lignes de front sur la rue Magasin, 31 pieds 9 pouces 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et face à la rue Troisième sur 126 pieds 6 pouces, et terrain No. 9 mesure 33 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Troisième, 126 pieds 8 pouces 1½ ligne, les améliorations sont désignées par le No. 2525 rue Magasin et comprennent une grande résidence en bois contenant à peu près 14 chambres, 2 chambres à bains des placards, etc. Les terrains sont grands et plusieurs autres maisons pourraient être construites.

CONDITIONS — ¼ ou plus comptant et le solde payable en 1, 2 et 3 ans représenté par billets de l'acquéreur garantis par lien de vendeur et hypothèque, lesquels billets hypothécaires porteront un intérêt au taux de 6 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Le dit acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de garantie. Ceci en plus du dit prix d'achat, l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année 1913 et payer pour tous les certificats nécessaires qui seront requis. Les actes de vente devant être passés devant Herman Michel, notaire, aux frais des acquéreurs.

LAZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocats pour le demandeur.
mai24,25juin1,8,15,22,24

Par LEONARD L. STERN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

In re Receivership of Godchaux Oil and Development Co.

No. 103271 Cour Civile de District, Division C

Au plus offrant et dernier encherisseur

Des terrains pétrolifères de valeur dans la Paroisse Caddo

CONTENANT DIX ACRES AVEC TUYAUX ET DÉPENDANCES

A l'encan, JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne — Par Leonard L. Stern, encanteur — En vertu d'un jugement signé en cour siégeante le 3 avril 1913, et le jugement rendu et signé en cour siégeante le 29 avril 1913, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il vendra à l'enchère publique au dernier et plus offrant encherisseur à la date ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Dix certains acres de terrains, Nos. huit, quatre, cinq, dix, neuf, dix-neuf, vingt, vingt-quatre, vingt-cinq et trente, dans le quartier N. E. du quartier N. E. de la section quinze du territoire vingt et un, étendue seize, suivant le plan classé et enregistré dans la Paroisse de Caddo et les dits terrains sont situés dans la dite Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, suivant le dit plan ensemble avec un puits à pétrole inachevé de 2,110 pieds de profondeur, contenant 298 pieds de tuyaux de 10 pouces, et 1,200 pieds de tuyaux de 8 pouces.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913. L'acte de vente devant Peter Stifft, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
ARTHUR P. LEOPOLD et PETER STIFFT,
Avocats.
ANDREW G. GUGEL, Receveur.
mai4,11,18,25juin1,5

Succession de Zipporah Bowden, épouse de John Bradley et John Bradley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,307 — Division B — Au plus offrant enchérisseur, cottage double, 2130-32 l'avenue S. Claiborne, près de l'avenue Jackson, terrain de valeur coin des avenues Claiborne et Jackson; trois terrains de valeur sur la rue Claiborne, entre la rue Joséphine et l'avenue Jackson — Par LEONARD L. STERN, Encanteur — Vendra à l'enchère publique, JEUDI, le 19 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 9 mai 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite à savoir:

Cinq certains terrains, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet numéro 398, lequel ilet est borné par les rues Claiborne, Willow, Joséphine et l'avenue Jackson, les dits terrains sont désignés par les numéros 14, 15, 16, 17 et 18, terrain No. 14, forme le coin des avenues Claiborne et Jackson et mesure 28 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Claiborne, sur une profondeur et face sur l'avenue Jackson de 120 pieds, entre lignes parallèles. Terrains 15, 16, 17 et 18 mesurent chacun 29 pieds de face à l'avenue Claiborne, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant; les acquéreurs devront assumer le payment des taxes de l'année 1913. Les actes de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN,
M. D. DIMITRY, Avocat. Encanteur.
mai18,25juin1,8,15,19

Succession de Mme Margarette Rasch, veuve de Conrad Fraass.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,602 — Division B — Attendu que Mme Margarette Fraass, épouse de Henry P. Eppling, Sr., a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres administration dans la succession de Mme Margarette Rasch, veuve de Conrad Fraass, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. P. QUINIUS, Avocat.
mai25,30juin3

Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Llyod Posey

No. 99220—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Par DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—bureau 134 rue Carondelet

MARDI, 1er JUILLET, 1913

A midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, daté le 27 mai 1913 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Sept étendues de terre dans le Troisième District de cette ville, désignées par les lettres N, O, P, Q, R, S et T, sur l'avenue Jordan commençant à peu près à 585 pieds de l'encoignure de la rue Johnson (Miro) projectant et chaque étendue mesure ci-après à savoir: Etendue N mesure 195 pieds de face au côté ouest de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 325 pieds entre lignes parallèles; de là adjacent à l'étendue N vient l'étendue O, et ainsi de suite en succession viennent les étendues P, Q, R, S et T respectivement, et mesurent respectivement 195 pieds 2 lignes de face au côté ouest de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 325 pieds entre lignes parallèles. Toutes ces étendues ayant une profondeur, respectivement, de 325 pieds du côté ouest de l'avenue Jourdan jusqu'à la ligne de division de l'étendue au Couvent des Ursulines. Etendue T a une profondeur et face de 325 pieds au Florida Walk.

2. Une autre étendue de terre située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans et mesurant 911 pieds 7 pouces 4 lignes de face le long de la ligne nord du Florida Walk (projectant), sur 1,512 pieds 8 pouces 11 lignes de profondeur entre lignes parallèles, s'étendant au côté sud de la rue Treasure (projectant) sur laquelle ligne elle a une façade de 911 pieds 7 pouces 4 lignes. L'étendue est borné sur l'est ou côté inférieur par la terre du collège de St. Croix, et sur l'ouest par la terre actuellement ou dernièrement appartenant aux Religieuses du Couvent des Ursulines.

3. Ilet, 90 ancien No., 2410 nouveau No., 2411 No. revisé, borné par les rues Patriots, Monroe (maintenant Tupelo), Hancock (maintenant avenue St. Maurice) et la ligne de Briggs et contenant dix-sept terrains, numérotés de 1 à 17.

4. Ilet No. 91, sur un plan de Journot, et borné par les rues Gordon, Monroe, ligne de Briggs, et la rue Patriots, et contenant sept (7) terrains, numérotés de 1 à 7.

5. Ilet No. 98, sur un plan de Journot, borné par la rue Foy, l'avenue St. Maurice et la ligne de Briggs, contient cinq terrains numérotés de 1 à 5.

6. Ilet No. 99, sur un plan de Journot, et borné par la rue Hancock (maintenant avenue St. Maurice) et les rues Foy et Cato et la ligne de Briggs, contenant dix-huit terrains numérotés de 1 à 18.

7. Ilet No. 101, sur un plan de Journot, et borné par la rue Canonge ou la ligne Lesseps, et les rues Pilié, Foy et Cato, et contient quatorze terrains numérotés de 1 à 14.

8. Ilet No. 102, sur un plan de Journot, borné par les rues Pilié, Lesseps, plantation Line et rue Cato, contenant un terrain numéroté 1.

9. Ilet No. 103, sur un plan de Journot, borné par les rues Delery, Pilié, Solon et Cato, et contient vingt-trois terrains numérotés de 1 à 23 respectivement.

10. Ilet No. 106, sur un plan de Journot et borné par les rues Monroe, Solon, Pelopidas et Gordon, et la ligne de Briggs, contenant dix-huit terrains numérotés de 1 à 18 respectivement.

11. Ilet No. 108, sur un plan de Journot, borné par l'avenue St. Maurice, les rues Tricou, Pelopidas et Solon, et contient seize terrains numérotés de 1 à 16 respectivement.

12. Ilet No. 109, sur un plan de Journot, borné par les rues Tricou, Delery, Solon et Pelopidas, et contient dix-huit terrains numérotés de 1 à 18 respectivement.

13. Ilet No. 110 sur un plan de Journot, borné par les rues Pelopidas, Solon et Delery et la ligne Lesseps, contenant dix terrains numérotés de 1 à 10.

14. Ilet No. 111, sur un plan de Journot, borné par les rues Tricou, Delery, Mandolin et Pelopidas, et contenant dix-sept terrains numérotés de 1 à 17.

15. Ilet No. 115, sur un plan de Journot, borné par les rues Gordon, Benton, Livingston et Pelopidas, contenant six terrains, numérotés de 1 à 6.

16. Ilet No. 116, sur un plan de Journot, borné par les rues Gordon et Mandolin et la ligne de Briggs, et contenant huit terrains numérotés de 1 à 8, respectivement, et le dit ilet borné sur un plan de ville, par les rues Gordon, Monroe, Mandolin et Pelopidas.

17. Ilet No. 117, sur un plan de Journot, borné par les rues Gordon, Mandolin et Tupelo et la ligne de Briggs, contenant vingt et un terrains numérotés de 1 à 21 respectivement.

18. Ilet No. 118, sur un plan de Journot, et borné par les rues Hancock, Monroe, Stephen, Girard et Mandolin et contient vingt-six terrains numérotés de 1 à 26 respectivement.

19. Ilet No. 119, sur un plan de Journot, borné par les rues Hancock, actuellement avenue St. Maurice, Tricou, Stephen, Girard et Mandolin, contenant vingt-quatre terrains numérotés le 1 à 21 respectivement.

20. Ilet fractionnaire No. 120, borné par les rues Mandolin et Tricou et la ligne de la plantation Lesseps, l'entier carré étant borné par les rues Delery, Tricou, Stephen, Girard et Mandolin; cinq terrains sur le dit ilet, numérotés de 1 à 5 respectivement.

21. Ilet fractionnaire No. 121, borné par les rues Stephen, Girard, l'avenue St. Maurice, la ligne de Briggs et la ligne Lesseps, l'entier ilet d'après un plan de ville, étant borné par l'avenue St. Maurice, les rues Stephen, Girard, Tricou et Leonidas. Onze terrains dans le dit ilet, numérotés de 1 à 11 respectivement.

22. Ilet fractionnaire 122 ancien No., borné par les rues Stephen, Girard, Tupelo et l'avenue St. Maurice et la ligne de Briggs, et l'entier ilet étant borné par les rues Stephen, Girard, Tupelo, Leonidas, avenue St. Maurice. Huit terrains dans le dit ilet numérotés de 1 à 8 respectivement.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a en un et deux ans; représenté par billets payables à l'ordre de celui que les fera et par lui endossés, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété transmise et avec toutes les clauses usuelles et ordinaires, l'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et 1913 et pour tous les certificats et pour frais de l'acte de vente devant un notaire choisi par le vendeur. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

JOHN DYMOND, JR.,
Avocat.
mai31juin1,8,15,22,29juillet1

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains avec améliorations sur la rue Clouet, entre les rues Prieur et Johnson.

Succession de Gustave A. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,277 — Division A — Par ALBERT PAUL, Encanteur, bureau (2ème étage) No. 311 rue Baronne — JEUDI, 19 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 mai 1913 dans l'affaire de la succession de Gustave A. Schmidt, il sera vendu à l'enchère publique à savoir:

Deux certains terrains et les améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No. 44 (maintenant 928), borné par les rues Clouet, Feliciana, Prieur et Johnson; lesquels terrains sont désignés par les Nos. 7 et 8 sur un plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 9 avril 1902, annexé à un acte de vente devant R. A. Tichenor, notaire, le 14 mars 1908 et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces et 6 lignes. Les améliorations comprennent une bâtisse simple en bois, etc., sur chaque terrain désignés par les Nos. municipaux 1922 et 1924 rue Clouet.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes de 1913, en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Rolla A. Tichenor, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

mai18,25juin1,8,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un terrain de choix du Troisième District — Deux terrains de valeur à l'angle des rues Claiborne et St. Ferdinand — Six beaux Terrains à l'angle des rues Espagne et Force.

Succession de Marie Collon Prattini, veuve de Dennis Prattini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,309 — Division C — Par Albert Paul, encanteur, bureau 311 rue Baronne, 2ème étage — JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté le 2 mai 1913, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la dite succession, à savoir:

1er. Deux certains terrains dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No. 737, borné par les rues Claiborne, Prosper, St. Ferdinand et Press, les dits terrains désignés par les numéros un et deux et sont adjacents, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Terrain No. 1 forme l'angle des rues Claiborne et St. Ferdinand.

Immédiatement après les bâtisses du Union Brewing Co., et location fort désirable pour commerce de détail.

2. Six certains terrains dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No. 1170, borné par les rues Mandeville, Espagne, Liberal où N. Miro et Force, actuellement N. Tonti, et désignés par les Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et mesurent ci-après à savoir: Terrain 13 mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Force sur 159 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Terrains 14, 15, 16, 17 et 18 sont adjacents et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Espagne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. 14 forme l'angle des rues Force et Espagne. Ces terrains sont dans un quartier désirable et qui s'améliore, et sont dignes de l'attention des partis qui cherchent un endroit désirable à bâtir.

CONDITIONS DE LA VENTE — Comptant; l'acte de vente et le prix des certificats aux frais de l'acquéreur devant Clifford M. Eustis, notaire. Les taxes de l'année 1913 devront être assumées par l'acquéreur en plus et en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent est exigé au moment de l'adjudication.

JOHN L. FELIU, Avocat.
mai4,11,18,25juin1,5

Par LIONEL M. RICAU

ANNONCE JUDICIAIRE

FLEURISTES ATTENTION

Assortiment Splendide de Fougères, Plantes et Palmiers.

Ainsi que le contenu de la résidence No. 4815 rue Dryades.

Succession de François Gruez ou Gruaz.

No. 102,704 Cour Civile de District, Division B.—Il sera vendu à l'encan JEUDI, le 10 juin 1913, sur les lieux No. 4815 rue Dryades, coin de la rue Upperline, et dans le magasin et serre adjacente, à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement absent en congé, daté le 27 mai 1913 pour le compte de la dite succession—

CONTENU de la propriété comprenant, ameublement de salon, lits, armoires, ustensiles de cuisine, porcelaine, verrerie, etc., ainsi que le contenu de la serre, comprenant glacière, comptoir, fougères de toutes descriptions, Boston, Norfolk Pines, Australian, Asparagus, Arica et fougères communes, Coco Sharrock, Kantia Palms, plantes et rosiers le tout suivant l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur
Bureau 207 Hennen Bldg.
EDWIN LEZIER, Avocat.
mai29—juin1,8,10

PAR ARTHUR H. DICKS

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION D'ANNA J. BONNABEL

No. 101,505 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B

COTTAGE SIMPLE DÉSIRABLE
No. 5935 RUE LAUREL

JOLI COTTAGE SIMPLE
5946 RUE PATTON

TERRAINS À BATIR GENTILLY TERRACE

JEUDI, 26 JUIN 1913

À Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, agissant pour l'Hon. Fred D. King, de la Division B, maintenant absent en congé, daté le 22 mai 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dependent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans (anciennement Hurstville), dans l'ilet No. 15 borné par la ligne de Bloomingdale, les rues Eleonore, ... ou Jersey et Laurel, désigné comme terrain No. 1 et forme le coin des rues Jersey ou Market et la ligne de division entre Faubourg Bloomingdale et Hurstville, est adjacente au terrain deux et mesure trente sept pieds deux pouces (37' 2'') de face à la rue Jersey ou Market, vingt deux pieds, six pouces et demi (22' 6½'') de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150'); le tout d'après un diagramme fait par Wm. H. Williams, voyer, daté le 30 octobre 1883, et annexé à un acte devant A. S. Beck, notaire, le 13 novembre 1883. Les améliorations consistent d'un cottage simple, contenant 6 chambres et chambre à bain, gaz, egoûts et conduits d'eau, galleries, dépendances; cottage retiré avec grille de fer. Acquis par feu Anna J. Bonnabel d'Alexandre J. Johnson, et Julia Cakes, épouse de Johnson, acte devant H. P. Labatut, notaire le 4 septembre 1896. Enregistré dans le C. O. B. 164, folio 15, de la Paroisse d'Orléans.

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues State, Laurel (anciennement Market ou Jersey) et Patton (anciennement Laurel) et la ligne divisant le Faubourg Bloomingdale de l'ancien Faubourg Hurstville, désignée par le No. 13 sur un plan fait par A. G. Blanchard et mesure vingt neuf pieds neuf pouces (29' 9'') de face à la rue Patton sur une profondeur de cent cinquante pieds (150') entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un cottage simple contenant 5 chambres et chambre à bain, gaz, égoût et conduits d'eau, galleries, hangar, cottage retiré avec grille en fer. Acquis par feu Anna J. Bonnabel de Mme Vve Katie Ball par acte devant Théo. C. Spitzfaden, ancien notaire dans cette ville, le 24 décembre 1901, et enregistré dans le C. O. B. 187, folio 69.

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No. 54 borné par les rues Arts, Selma, Music et Monroe, désignés comme terrains 13 et 14; les dits terrains sont adjacents et mesurent chacun vingt cinq pieds (25') de face à la rue Arts sur cent dix neuf pieds (119') de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par feu Anna J. Bonnabel de la Gentilly Terrace Co. Acte sous signature privée, daté le 1er mai 1912, enregistré dans le C. O. B. 248, folio 457.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un crédit d'un ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs; la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par un billet ou billets des dits acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de garantis, tel que la confession du jugement, frais d'avocats en cas de procès, transfers des polices d'assurance, etc., et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1913, et devant aussi payer pour l'acte de vente devant Bussière Rouen, notaire. Dix pour cent du prix d'achat (ne portant ni intérêt, ni pénalité) devant être déposé au moment de l'adjudication avec

ARTHUR H. DICKS,
Encanteur, bureau 437 rue Carondelet.
mai25juin1,8,15,22,26

PAR LIONEL M. RICAU PAR LIONEL M. RICA

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur du Sixième District
L'ILET ENTIER

borné par les rues Dryades, S. Rempart, Bordeaux et Upperline

—AVEC—

Un cottage simple avec toit en ardoises et magasin No. 4815 rue Dryades

No. 102,704 Cour Civile de District, Division B

SUCCESSION DE FRANÇOIS GRUEZ OU GRUAZ

A l'encan MARDI, 1er juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé, daté et signé le 27 mai 1913, dans l'affaire de la succession de François Gruez ou Gruaz, dossier No. 102,704, et qui m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, MARDI, le 1er juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain carré d'ilet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelques façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme ilet No. 181 et borné par les rues Bordeaux, Upperline, Dryades et sud Rempart (anciennement St. Denis), lequel dit ilet mesure trois cents (300') pieds de face à la rue Bordeaux; trois cents deux (302') pieds six (6'') pouces de face à la rue Upperline; soixante-quatorze (74') pieds huit (8'') pouces de face à la rue sud Rempart (autrefois Saint-Denis) et cent quinze (115') pieds un (1'') pouce sur la rue Dryades.

Les améliorations comprennent un cottage simple avec toit en ardoises et magasin, connu comme No. 4815 rue Dryades, coin de la rue Upperline, contenant 4 chambres, chambre à bain, salle à manger et cuisine, connections modernes. Location splendide pour fleuristes et capitalistes.

Termes et Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer en plus et en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles de l'année 1913, devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication aux moment de la vente, l'acte de vente devant être passé devant Charles A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur,
Bureau 207 Hennen Bldg.
EDWIN LAIZER, Avocat.
mai29—juin1,8,15,22,29—juilletter

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Wm. B. Warnken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,167 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Charles Warnken, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
ROBERT O'CONNOR, Avocat,
907 Canal-Louisiana Bank Bldg.
1juin1f

Succession de Hugh Breen.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,867 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le Interstate Trust et Banking Company, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SAML. WOLF, Avocat.
29mai29—juin2,7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henry G. Heidbrink.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,665 — Division B — Attendu que Mme Catherine Feltz, veuve de Henry G. Heidbrink, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Henry G. Heidbrink, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. GUILBAULT, Avocat.
23mai23,27juin1

Succession de Mme John Gauche.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,449 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Winfield W. Gauche et Jules A. Gauche, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JAMES J. McLAUGHLIN, Avocat.
28mai28juin1,6

AVIS AUX CREANCIERS

William R. Taylor vs. Vossburg Mineral Springs Company, Receivership.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 74,020 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George S. Smith, receveur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LYLE SAXON et RICHARDSON SOULE,
Avocats. mai24,28juin2

In re Petit & Roh Company, in Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 84,673 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Otto Katz et Harry L. Moses, commissaires de liquidation de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GUSTAVE LEMLE et CHARLES ROSEN,
Avocats. mai24,28juin2

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Philomène Ribe, veuve de Felix T. Pollet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,718 — Division C—Attendu que Mlle Eugenia Ribe a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Philomena Ribe, veuve de Felix T. Pollet, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
W. J. WAGUESPACK, Avocat.
27mai27,31juin5

Succession d'Eddie J. Fitzpatrick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,264 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Peter W. Fitzpatrick, administrateur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
mai25,30juin3

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Frances McCarter, veuve de Jesse Carr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 72,733 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Peter J. Flanagan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
G. C. FRIEDRICHS, Avocat,
27mai27,31juin5

Succession de Mme Eucharis, veuve en première noces d'Alcide Veazey, et en seconde noce de Léon Blum.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,574 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte de distribution présenté par Armand Veazey, exécuteur testamentaire datif, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocats. mai25,30juin3